

VISION

CC 504

FOR ACCESSIBLE, AFFORDABLE, QUALITY, NON-PROFIT CHILD CARE
POUR DES SERVICES DE GARDE DE QUALITÉ, ACCESSIBLES À TOUS, À PRIX ABORDABLE, SANS BUT LUCRATIF

THE CANADIAN DAY CARE ADVOCACY ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA PROMOTION DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE



DECEMBER / DÉCEMBRE 1987

NUMBER / NUMÉRO 6

FEDERAL CHILD CARE STRATEGY: AN ILL-CONCEIVED PLAN



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

The Canadian Day Care Advocacy Association reacted with dismay to the federal government's child care strategy announced on December 3rd. These proposals are not what Canadians have asked for during the public hearings of the Special Committee on Child Care.

The federal government announced with great fanfare a \$5.4 billion plan spread over seven years. Of this amount, only \$3.7 billion is new monies; the C.D.C.A.A. has estimated that about \$1.7 billion would have been spent by the federal government over the same seven years

for its share of child care expenditures through the Canada Assistance Plan.

The tax measures announced will receive about \$2.3 billion of that money and the newly-created Child Care Special Initiatives Fund will have \$0.1 billion. This means that \$1.3 billion of new funding is left to deal with child care problems in ten provinces and two territories for the next 7 years.

TAX MEASURES DO NOT CREATE SPACE

The federal announcement included a doubling of the current

LA STRATÉGIE FÉDÉRALE SUR LA GARDE DES ENFANTS : UN PROGRAMME MAL CONÇU

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance a réagi avec consternation à la stratégie fédérale sur la garde des enfants, annoncée le 3 décembre. Ces propositions ne correspondent aucunement aux désirs exprimés par les Canadiens au cours des audiences publiques du Comité parlementaire spécial sur la garde d'enfants.

Le gouvernement fédéral a annoncé avec éclat un programme de 5,4 milliards de dollars réparti sur sept années. Mais cela ne représente que 3,7 milliards de fonds nouveaux : l'A.C.P.S.G.E. évalue à 1,7 milliard la somme que le gouvernement fédéral aurait versée, pendant ces mêmes sept années, pour sa part des dépenses de garde à l'enfance en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Les mesures fiscales annoncées accaparent 2,3 milliards du total, tandis que la Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants recevra 0,1 milliard. Il ne reste donc que 1,3 milliard de fonds nouveaux pour régler les problèmes de garde à



l'enfance des dix provinces et des deux territoires au cours des sept prochaines années.

LES MESURES FISCALES NE CRÉENT PAS DE NOUVELLES PLACES

Le programme annoncé par le gouvernement fédéral double la déduction des frais de garde d'enfants en la portant de 2 000 \$ à 4 000 \$, et ajoute un nouveau crédit d'impôt pour enfant de 100 \$ (qui passera à 200 \$ dès la deuxième année) pour les parents qui ne peuvent étayer leurs frais de garde par des reçus ou qui s'occupent de leurs enfants à la maison.

L'A.C.P.S.G.E. s'est opposée à l'utilisation de mesures fiscales s'adressant aux parents comme solution à la crise des services de garde. Les paiements aux parents n'offrent pas de choix réels de services de garde abordables et de qualité

Child Care Expense Deduction from \$2000 to \$4000 and a new child care tax credit of \$100 (doubled to \$200 in the second year) for parents who are unable to produce child care receipts or who are caring for their own children at home.

The C.D.C.A.A. has opposed the use of tax measures directed to individual parents as a solution to the child care crisis. Individual payments to parents do not provide

real choices among a range of high quality, affordable options for child care because they do not create the badly needed licensed spaces. Even as a tax measure, this is a poor move. A tax deduction benefits higher income families more than middle or lower income earners. The new tax credit, worth \$.08 an hour in 1989 and aimed at mothers at home as well as those using unregulated care, is at best marginal income support. ▶

parce qu'ils ne créent pas les places en services de garde reconnus dont on a tellement besoin. Même à titre de mesure fiscale, c'est là une décision qui laisse beaucoup à désirer. La déduction d'impôt profite davantage aux familles à revenu élevé qu'aux foyers à revenu moyen ou faible. Le nouveau crédit d'impôt, qui vaudra 0,08 \$ l'heure en 1989 et qui est destiné aux mères qui restent à la maison et à celles qui

utilisent la garde au noir, s'avère, au mieux, un apport marginal au revenu.

PLAFONNEMENT DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE

La somme de 1,3 milliard qui doit être dépensée au titre de la garde des enfants sur une période de sept ans, comprend une aide sous forme de subventions d'immobilisation pour les nouvelles places en service de garde sans but lucratif, de subventions de

VISION

**EDITOR
RÉDACTRICE EN CHEF**
Lise Corbeil-Vincent

**EXECUTIVE COMMITTEE
COMITÉ EXÉCUTIF**

President/Présidente: Lynette Billard
Vice-President/Vice-présidente: Penny Coates
Secretary/Secrétaire: Joanne Oberg
Treasurer/Trésorier: Jake Kuiken

STEERING COMMITTEE

COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

YUKON: Joanne Oberg*, Carol Christian
NWT/T.-N.-O.: Kathy Turner*, Carmen Kilukishak
NFLD/T.-N.: Lynette Billard*, Dan T. Ashbourne
PEI/Î.-P.-É.: Lorna Young*, Ken Pierce†
NS/N.-É.: Sharon Irwin*, Norman Greenberg
NB/N.-B.: Susan McGibbon*, Gerald Kierstead
QC: Gaétanne Morissette*†, Suzanne Dansereau
ONT/Ont.: Julie Mathien*†, Larry Katz
MAN/Man.: Pat Wylynko*, Bonnie Roebuck
SASK/Sask.: Roni Cloak*, Jan Turner
ALTA/Alb.: Jake Kuiken*, Barbara Sykes
BC/C.-B.: Penny Coates*, Lucille MacKay

* MEMBER OF BOARD OF DIRECTORS
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

†RESIGNED
A DÉMISSIONNÉ(E)

**NATIONAL OFFICE
BUREAU NATIONAL**

Coordinator/Coordonnatrice: Lynne Westlake
Coordinator/Coordonnatrice: Lise Corbeil-Vincent
Secretary/Secrétaire: Renée Buckley

323 rue Chapel Street
Ottawa, Ontario
K1N 7Z2
(613) 594-3196

ISSN 0838-0481



The Canadian Day Care Advocacy Association is an incorporated, non-profit, bilingual organization committed to accessible, affordable, high-quality, non-profit child care services for Canadians. Founded in 1983, the Association promotes the development of a broad consensus of support within all regions of Canada to pursue child care issues at the Federal level.

The primary goal of C.D.C.A.A. is an expanded and improved childcare system, with emphasis on high quality care. We are working for the evolution of a publicly-funded, non-profit, comprehensive child care system, accessible to every Canadian family who wishes to use it. If you would like to become a member of C.D.C.A.A., please contact our national office for more information.

VISION is a bilingual newsletter published three times a year by C.D.C.A.A.. It is distributed free-of-charge to our members. VISION welcomes articles, photographs and comments from C.D.C.A.A. members. The editor reserves the right to edit text and length of copy. Photographs which are supplied to VISION will be returned upon request.

Articles from VISION may be reproduced if appropriate credit is given to C.D.C.A.A. and a copy sent to us.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance est un organisme bilingue, sans but lucratif et légalement constitué qui s'est engagé à promouvoir, à travers le Canada des services de garde à l'enfance de qualité, à prix abordable, accessibles à tous, et sans but lucratif. Fondée en 1983, l'Association favorise la concertation, dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir les services de garde auprès des autorités fédérales.

L'objectif premier de l'A.C.P.S.G.E. est d'élargir le réseau des services de garde au Canada en mettant l'accent sur la qualité. Nous préconisons, à plus long terme, la mise sur pied d'un réseau complet de services de garde financés par l'État et accessibles à toutes les familles qui désirent les utiliser. Si vous désirez vous joindre à l'A.C.P.S.G.E., veuillez communiquer avec le bureau national pour obtenir de plus amples renseignements.

Trois fois l'an, l'A.C.P.S.G.E. publie un bulletin bilingue, VISION, qu'elle distribue gratuitement à ses membres. L'A.C.P.S.G.E. invite ses membres à lui soumettre des articles, des photographies et des commentaires à publier dans VISION. La rédaction se réserve le droit d'éditer les textes et d'en fixer la longueur. Les photographies soumises à VISION seront retournées aux expéditeurs qui en auront fait la demande.

On peut reproduire des articles tirés de VISION en mentionnant que l'A.C.P.S.G.E. en est la source et en nous en faisant parvenir copie.



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

child care spaces at the end of the seven-year plan. This includes the 243,500 spaces existing in 1987 and the 200,000 new spaces. In 1986, some 1.9 billion children had parents working or studying full-time or working more than 20 hours a week. Even if the need for non-parental care did not continue to increase as it has done consistently in the past, the federal plan will have created spaces to accommodate less than 1 child in 4 needing non-parental care.

CEILINGS ON FEDERAL DOLLARS

The remaining \$1.3 billion to be spent on child care over the seven year period includes funds for capital grants for new non-profit child care spaces, operating funds (to support programs, enhance staff salaries as well as reduce parents' fees) and subsidies for low income families. The new plan would replace the present open-ended federal cost-sharing of low-income subsidies and would impose spending ceilings. For the first time, the availability of subsidies for low income families will be limited by the federal government. This is not a plan for the comprehensive child care system we had been promised.

NEW SPACES WILL NOT MEET NEED

The federal announcement includes allocations for 200,000 new child care spaces in the next seven years. The C.D.C.A.A. has calculated that, based on the increases in spaces over the past few years, some 307,000 new spaces would have been created for the same seven year period without federal intervention.

According to the federal government's plan, there will be some 443,500 licensed

PROFIT OPERATORS RECEIVE FUNDING

The new initiatives will make federal funds available for operating commercial child care businesses for the first time. This move sets a very dangerous precedent. Federal officials have been unable to point to any other federal funding arrangement which funds the ongoing operation of businesses in this way. It is particularly worrisome when one considers the role the commercial child care sector has had in lobbying against maintaining and improving child care quality and that, comparatively, commercial child care is less likely to provide good care than non-profit care (according to a background study done for the Special parliamentary Committee on Child Care).

We encourage Canadians to carefully evaluate the federal child care proposals and to join with us in continuing to fight for an effective federal plan which will provide true choices for families.

A full analysis of the federal "National Strategy on Child Care" is available upon request. ■

fonctionnement (pour appuyer les programmes, améliorer la rémunération du personnel et réduire les frais exigés des parents) et l'aide financière aux familles à faible revenu. Le nouveau plan aura pour effet de remplacer le régime ouvert actuel de cofinancement fédéral des subventions versées aux familles à faible revenu et d'imposer des plafonds aux dépenses. Pour la première fois, les subventions aux familles à faible revenu seront limitées par le gouvernement fédéral. Tel n'est pas le régime complet de services de garde à l'enfance qu'on nous avait promis.

LES NOUVELLES PLACES NE SUFFIRONT PAS POUR RÉPONDRE AU BESOIN

L'annonce du gouvernement fédéral fait état de 200 000 nouvelles places en garderie au cours des sept prochaines années. L'A.C.P.S.G.E. a calculé qu'en se fondant sur l'augmentation du nombre de places observée depuis les dernières années, environ 307 000 nouvelles places auraient été créées de toute façon, pendant la même période de sept ans, sans cette intervention du fédéral.

Si on s'en tient au plan du gouvernement fédéral, il y aura, dans sept ans, 443 500 places en services de garde. Ce chiffre inclut les 243 500 places actuelles (en 1987) et les 200 000 nouvelles places. En 1986, les parents de plus de 1,9 million d'enfants travaillaient ou étudiaient plus de 20 heures par semaine. Même si la demande en services de garde cessait d'augmenter comme elle l'a fait constamment dans le passé, le programme

fédéral n'aurait créé d'espaces que pour accueillir un seul des quatre enfants ayant besoin d'une place en service de garde.

SUBVENTIONS OFFERTES AUX SERVICES DE GARDE À BUT LUCRATIF

Les nouvelles mesures annoncées mettront, pour la première fois, des subventions fédérales à la disposition des services de garde à but lucratif. Cette mesure crée un précédent très dangereux. Les représentants du gouvernement fédéral n'ont pu citer aucune autre modalité de financement fédéral qui prévoit une telle aide pour le fonctionnement d'entreprises. La mesure est des plus inquiétante étant donné le rôle que le secteur des services de garde à but lucratif a joué dans le lobbying contre le maintien et l'amélioration de la qualité de ces services et le fait que, par comparaison, les garderies à but lucratif sont moins susceptibles d'offrir des services de qualité que les garderies sans but lucratif (selon une étude effectuée pour le compte du Comité parlementaire spéciale sur la garde d'enfants).

Nous exhortons les Canadiens à évaluer attentivement les propositions fédérales en matière de services de garde d'enfants et à se joindre à nous afin de continuer la lutte pour obtenir un régime fédéral efficace qui offrira de véritables choix aux familles.

On peut obtenir, sur demande, une analyse complète de la « Stratégie nationale sur la garde des enfants » du gouvernement fédéral. ■

NATIONAL UPDATE

ACTUALITÉS NATIONALES

NATIONAL STRATEGY ON CHILD CARE ANNOUNCED

The federal government's long-awaited announcement on child care funding was finally made public by Jake Epp, Minister of National Health and Welfare, on December 3rd. Parents and the child care community had been waiting since the March 29th release of the report of the Special Committee on Child Care. The Prime Minister had said that this federal initiative would provide dollars to develop an effective child care system for Canada.

The "National Strategy on Child Care" released on December 3rd falls very short of this promise. Mr. Epp announced that the federal government would spend \$5.4 billion on child care over the next seven years. This amount is a mix of new monies and dollars that would have been spent by the federal government under the Canada Assistance Plan (CAP). Under the "day care" provisions of CAP, the federal government presently cost-shares 50% of child care subsidies for low-income families.

The "National Strategy" is a three-part initiative. It includes enhanced tax measures to parents, a new "Child Care Special Initiatives Fund" and a new federal-provincial-territorial cost-sharing program.

TAX MEASURES

The federal announcement includes new and enhanced tax measures to parents "designed to recognize parental choice". The

Progressive Conservative government's position is that parents are given a choice in child care when they are given tax assistance.

The C.D.C.A.A. believes that tax measures do not give parents a real choice. Parents will only have real choices when there are enough public funds to provide substantial start-up grants and operating grants to a variety of licensed child care programs. Parents will then be able to choose an accessible, affordable, quality program that best meets the needs of their children.

Two tax measures were announced.

1. The maximum **Child Care Expense Deduction** for receipted child care expenses will increase from its present level of \$2,000 to \$4,000 for a child aged 6 and under, or a child with special needs. The maximum deduction for children aged 7 to 14 will remain at \$2,000. The current limit of \$8,000 on allowable deductions for a family will be removed.
2. For families who cannot provide receipts for child care expenses and for stay-at-home parents, the refundable **Child Tax Credit will be increased** by \$200 per year for a child aged 6 and under. The increase will be phased in over the 1988 and 1989 taxation years. In 1988, eligible parents will receive an increase of \$100; in 1989 and subsequent years, the ▶

ANNONCE DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA GARDE DES ENFANTS

M. Jake Epp, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a enfin rendu public, le 3 décembre, le programme tant attendu de financement des services de garde à l'enfance du gouvernement fédéral. Les parents et les milieux des services de garde attendaient depuis la publication du rapport du Comité parlementaire spécial sur la garde d'enfants datant du 29 mars. Le Premier ministre avait déclaré que cette initiative fédérale fournirait des fonds en vue d'élaborer un système efficace de garde d'enfants pour le Canada.

La « *Stratégie nationale sur la garde des enfants* » rendue publique le 3 décembre est bien loin de remplir cette promesse. M. Epp a annoncé que le gouvernement fédéral va dépenser 5,4 milliards de dollars pour les services de garde au cours des sept prochaines années. Ce montant inclut des fonds nouveaux et des sommes que le gouvernement fédéral aurait dépensées dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (R.A.P.C.). En vertu des dispositions de « *garde de jour* » du R.A.P.C., le gouvernement fédéral cofinance présentement environ 50 p. 100 des subventions de garde d'enfants pour les familles à faible revenu.

La « *Stratégie nationale* » comporte trois volets. Elle comprend des mesures fiscales améliorées pour les parents, une « *Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de*

garde d'enfants » et un nouveau programme fédéral provincial-territorial de partage des coûts.

MESURES FISCALES

La stratégie fédérale inclut des innovations et des améliorations au chapitre des mesures fiscales offertes aux parents « *dans le but de reconnaître le droit de choisir des parents* ». Le gouvernement progressiste-conservateur estime que l'on donne le choix des services de garde aux parents en leur consentant des allègements fiscaux.

L'A.C.P.S.G.E. croit que les mesures fiscales n'offrent pas de véritables choix aux parents. Les parents n'auront de véritables choix que lorsqu'il y aura suffisamment de fonds publics pour subventionner l'établissement et le fonctionnement d'une variété de programmes reconnus de garde d'enfants. Les parents seront alors en mesure de choisir le programme accessible, à prix abordable et de qualité qui répond le mieux aux besoins de leurs enfants.

Deux mesures fiscales ont été annoncées :

1. La **déduction maximale des frais de garde** étayés par des reçus passera de 2 000 \$ à 4 000 \$ pour chaque enfant de six ans ou moins, ou pour chaque enfant ayant des besoins spéciaux. Le maximum déductible pour les enfants de sept à quatorze ans reste à ▶

Child Tax Credit will be increased by a further \$100.

Of the announced \$5.4 billion, \$2.3 billion will go to tax measures. This amount is over and above the approximately \$1.7 billion that would have been spent for the present Child Care Tax Deduction. The total tax measures (including the present Child Care Expense Deduction and the new tax measures) will cost \$4 billion and represent 56% of monies that will be spent on child care by the federal government in the next seven years.

CHILD CARE SPECIAL INITIATIVES FUND

A \$100 million Special Initiatives Fund will be administered by the Department of Health and Welfare. Monies will be available for innovative research and demonstration projects as well as public awareness programs.

NEW FEDERAL-PROVINCIAL PROGRAM ON CHILD CARE

A new **Canada Child Care Act** will replace the existing "day care" provisions in the Canada Assistance Plan. The Act is meant to boost the existing system "from its current underdeveloped state into one that offers more accessible and affordable quality child care arrangements for Canadian families" ("*National Strategy on Child Care*", p.4).

The objective of the program is to develop an additional 200,000 licensed child care spaces and to "maintain the system at the expanded level" (p. 5). It is not clear how these additional 200,000 spaces will be subsidized. Mr. Epp

has stated in the House of Commons that they would be subsidized spaces for low-income parents. But officials from Health and Welfare and the Department of Finance have said that the type of funding available for these spaces would depend on how each province chooses to spend the federal dollars allocated to it.

A total sum of \$3 billion over the next seven years has been committed to the new federal-provincial program by the federal government. This sum is not all new money. It includes what would have been spent on subsidies for low-income families under the "day care" provisions of the Canada Assistance Plan. The C.D.C.A.A. estimates that a minimum of \$1.7 billion would have been spent for child care under CAP in the next seven years. This leaves about \$1.3 billion of new monies in the federal-provincial program.

Each province and territory will negotiate with the federal government as to how much of the \$3 billion it will get for the next seven years and as to how it will spend the money. The provincial allotment can be used to cost-share:

1. subsidies to low-income parents (to replace the federal portion of CAP subsidies);
2. capital funding to the non-profit sector, with the federal portion at 75% of the total grant and the provincial-territorial portion at 25%;
3. cost-sharing of provincial and territorial operating expenses of both profit and non-profit child care facilities. ▶

2 000 \$. La limite actuelle de 8 000 \$ par famille pour les dépenses admissibles de garde d'enfants sera abolie.

2. Dans le cas des parents qui ne peuvent pas étayer par des reçus leurs dépenses de garde d'enfants ou qui s'occupent de leurs enfants à la maison, **le crédit d'impôt pour enfants sera augmenté** de 200 \$ par année pour les enfants âgés de six ans ou moins. Cette augmentation sera répartie sur les années d'imposition 1988 et 1989. En 1988, les parents admissibles bénéficieront d'une augmentation de 100 \$; pour 1989, et les années subséquentes, le Crédit d'impôt pour enfants sera encore une fois augmenté de 100 \$.

Du montant annoncé de 5,4 milliards de dollars, 2,3 milliards seront consacrés aux mesures fiscales. Cette somme est en surplus du montant d'environ 1,7 milliard qui aurait été dépensé au chapitre de la déduction d'impôt actuelle pour enfants. L'ensemble des mesures fiscales (y compris la déduction d'impôt actuelle pour enfants et les nouvelles mesures fiscales) coûtera 4 milliards de dollars et représente 56 p. 100 des fonds qui seront dépensés pour les services de garde d'enfants par le gouvernement fédéral au cours des sept prochaines années.

CAISSE D'AIDE POUR DES PROJETS SPÉCIAUX EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANTS

Une Caisse d'aide de 100 millions de dollars pour des projets spéciaux sera administrée par le

ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les fonds seront disponibles pour des projets d'innovation, de recherche et de développement ainsi que des programmes d'information du public.

NOUVEAU PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL DE GARDE D'ENFANTS

Une nouvelle loi canadienne sur la garde des enfants remplacera les dispositions sur la « *garde de jour* » contenues dans le Régime d'assistance publique du Canada. L'objet de la nouvelle loi sera de donner plus d'importance au système actuel « de manière à corriger les lacunes et à offrir aux familles canadiennes des services de garde de qualité et à des coûts abordables » (*Stratégie nationale sur la garde des enfants*, p. 5).

L'objectif du programme est de créer 200 000 nouvelles places de qualité en garderie et de « *contribuer au maintien du système ainsi élargi* » (p. 5). On ne sait trop de quelle façon ces 200 000 places additionnelles seront subventionnées. M. Epp a déclaré en Chambre des Communes qu'il s'agirait de places subventionnées pour les parents disposant de faibles revenus. Mais les représentants du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ceux du ministère des Finances ont dit que le type de subvention disponible pour ces places dépendrait de la façon dont chaque province choisirait de dépenser les fonds fédéraux qui lui seraient alloués.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 3 milliards de dollars au nouveau programme ▶

The federal portion of cost-sharing of subsidies to low-income families and operating expenses may vary from province to province. Poorer provinces could get as much as 90% cost-sharing from the federal government in the first years of the program to help them catch up with the other provinces. However, all provinces and territories would receive 50% cost-sharing near the end of the seven-year program.

FAMILY INCOME GUIDELINES FOR SUBSIDIES

Because subsidies to low-

income parents will no longer be funded within CAP, criteria on the maximum amount of income a family can earn in order to be eligible for a subsidy will have to be determined. The "National Strategy" is silent on this question. Officials have told us that provinces will determine the eligibility criteria for subsidies, and that these will no doubt vary widely across the country. Child care advocates must monitor the federal-provincial negotiations in their area to ensure that the new eligibility criteria are not set at a level which penalizes



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

fédéral-provincial au cours de sept prochaines années. Il ne s'agit pas là que de fonds nouveaux. Cette somme inclut les montants qui auraient été dépensés au chapitre des subventions aux familles à faible revenu en vertu des dispositions sur la « garde de jour » du Régime d'assistance publique du Canada. L'A.C.P.S.G.E. estime qu'on aurait dépensé au moins 1,7 milliard pour la garde d'enfants en vertu du R.A.P.C. au cours des sept prochaines années. Il ne reste donc plus que 1,3 milliard de fonds nouveaux dans le programme fédéral-provincial.

Chaque province et chaque territoire devra négocier avec le gouvernement fédéral pour obtenir sa part des 3 milliards pour les sept prochaines années et pour déterminer de quelle façon dépenser cet argent. Les fonds alloués aux provinces peuvent servir à cofinancer :

1. les subventions aux familles à faible revenu (en remplacement de la part fédérale des subventions du R.A.P.C.);
 2. les dépenses d'immobilisations dans le secteur sans but lucratif, la part fédérale de la subvention totale atteignant 75 p. 100 et la part provinciale-territoriale, 25 p. 100.
 3. les dépenses de fonctionnement provinciales et territoriales des établissements de garde d'enfants sans but lucratif et à but lucratif.
- La part fédérale du cofinancement des subventions aux familles à faible revenu et des dépenses de fonctionnement peut varier d'une province à l'autre. Les provinces les

plus pauvres pourraient bénéficier d'un cofinancement à 90 p. 100 du gouvernement fédéral au cours des premières années du programme, pour les aider à rattraper les autres provinces. Cependant, toutes les provinces et tous les territoires profiteraient d'un cofinancement à 50 p. 100 vers la fin du programme de sept ans.

LIGNES DIRECTRICES SUR LE REVENU FAMILIAL POUR L'OBTENTION DES SUBVENTIONS

Comme les subventions aux parents disposant de faibles revenus ne proviendront plus du R.A.P.C., il faudra établir les critères relatifs au revenu maximal qu'une famille peut gagner pour avoir droit à une subvention. La « Stratégie nationale » ne dit rien à ce sujet. Les fonctionnaires nous ont dit que les provinces vont fixer les critères d'admissibilité aux subventions, et que ceux-ci vont sans aucun doute varier grandement à travers le pays. Les tenants de la garde à l'enfance doivent suivre de près les négociations fédérales-provinciales dans leur région afin de s'assurer que les nouveaux critères d'admissibilité ne sont pas fixés à un niveau qui pénalise les parents qui reçoivent déjà des subventions pour des services de garde reconnus.

ABSENCE DE NORMES OU DE CRITÈRES DE QUALITÉ

Le programme fédéral annoncé reconnaît que les services de garde à l'enfance relèvent des juridictions provinciale et territoriale. Il engage le gouvernement fédéral à « travailler avec les provinces à l'élaboration

parents presently receiving subsidies for licensed care.

NO QUALITY STANDARDS OR CRITERIA

The federal announcement recognizes that child care lies within provincial and territorial jurisdiction. It commits the federal government "to work with the provinces to ensure the development and implementation of the necessary standards for quality in a jointly funded child care system".

The C.D.C.A.A. recognizes that child care is a provincial and territorial responsibility. Minimum quality standards are determined and enforced by the provinces and territories. However, we believe that the federal government must show leadership by establishing a set of national objectives to guide the development of quality services across the country. Only in this way will families be assured of finding services of comparable quality, no matter where they live. (For a further discussion on this issue, see article on C.D.C.A.A.'s proposed national objectives.)

AFTER THE SEVEN-YEAR PLAN

At the end of the seven-year period, no money is targeted for capital funding. The federal government assumes that the child care system will be fully-developed. From 1995 and on, the federal commitment to the "National Strategy" will be about \$1 billion annually. Of this amount, 40% will go to tax measures and 60% will be spent on subsidies to low-income parents and ongoing operating costs.

In 1986, some 1.9 million children needed non-parental care. At the end of the seven-year development period, there will be some 443,500 child care spaces in Canada. This plan falls very short of ensuring that children across the country will have access to affordable, quality care within the foreseeable future.

Copies of the "National Strategy on Child Care" are available by writing to Brian Hobbs, Chief, Public Relations, Health and Welfare Canada, Room 514, Brooke Claxton Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0K9. ■

.....

CHILD CARE AND THE MEECH LAKE ACCORD

On June 3rd, the Prime Minister of Canada and the 10 provincial Premiers signed the 1987 Constitutional Accord, a document that is meant to amend our Constitution. Although the Accord will not come into effect before 1990, there has been some concern that clause seven of the Accord would jeopardize the development of new social services (including child care services) in this

country.

Clause seven of the Meech Lake Constitutional Accord says:

The Government of Canada shall provide reasonable compensation to the government of a province that chooses not to participate in a national shared-cost program that is established by the government of Canada after the coming into ►

et à l'application de normes de qualité indispensables dans un système de garde d'enfants cofinancé ».

L'A.C.P.S.G.E. reconnaît que les services de garde à l'enfance sont de compétence provinciale et territoriale. Les normes de qualité minimales sont établies et mises en vigueur par les provinces et les territoires. Cependant, nous croyons que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership en proposant un ensemble d'objectifs nationaux pour guider la mise en place de services de qualité à travers le pays. Ce n'est qu'ainsi que les familles pourront être assurées de trouver des services de qualité comparable, peu importe l'endroit où elles habitent. (Cette question est traitée plus à fond dans l'article sur les objectifs nationaux proposés par l'A.C.P.S.G.E.)

APRÈS LE PROGRAMME DE SEPT ANS

Au terme de la période de sept ans, il n'y a pas de fonds prévus pour les dépenses d'immobilisations. Le gouvernement fédéral estime que le système de garde d'enfants sera

entièrement établi. À compter de 1995, l'engagement fédéral au chapitre de la « *Stratégie nationale* » se limitera à un montant annuel d'environ un milliard de dollars par année. Les mesures fiscales compteront pour environ 40 p. 100 de cette somme; les subventions aux parents disposant de faibles revenus et les dépenses de fonctionnement en réclameront 60 p. 100.

En 1986, environ 1,9 million d'enfants avaient besoin de services de garde non parentaux. À la fin de la période d'établissement de sept ans, on comptera 443 500 places en service de garde au Canada. Ce programme est très loin de garantir que les enfants pourront recevoir à travers le pays des services de garde à prix abordables et de qualité, dans un avenir prévisible.

On peut obtenir des copies de la « *Stratégie nationale sur la garde des enfants* » en écrivant à Brian Hobbs, Chef, Relations publiques, Santé et Bien-être social Canada, pièce 514, Immeuble Brooke Claxton, Parc Tunney, Ottawa, Ontario K1A 0K9. ■

.....

LA GARDE D'ENFANTS ET L'ACCORD DU LAC MEECH

Le 3 juin, le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des dix provinces ont signé l'Accord constitutionnel de 1987, un document qui vient modifier notre Constitution. Bien que l'Accord n'entrera en vigueur qu'en 1990, on a exprimé la crainte que l'article 7 de l'Accord ne compromette l'élaboration de nouveaux services sociaux (y compris les

services de garde à l'enfance) au pays.

L'article 7 de l'Accord constitutionnel du lac Meech stipule ce qui suit :
Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans ►

force of this section in an area of exclusive provincial jurisdiction (such as child care), if the province carries on a program or initiative that is compatible with the national objectives.

The C.D.C.A.A. submitted a brief to the Joint Senate and House of Commons Committee on the 1987 Constitutional Accord in August, in which we outlined our concerns with clause seven. There is no legal definition of the term "national objectives". We therefore do not know how specific or how strongly worded they will be. We believe that national objectives on child care must be very specific to ensure a comparable level of services to families across Canada. We also expressed our concerns regarding the opting-out

provisions, and with the terms "program or initiative" and "compatible with" which we found very vague.

Although Jake Epp, Minister of National Health and Welfare had publicly said in October that the federal announcement on child care would be discussed with the provinces "in the spirit of Meech Lake", the "National Strategy on Child Care" released on December 3rd does not have a set of national objectives or standards. Nor is it possible at this stage of the negotiations for provinces to opt out of the "National Strategy".

Instead of determining a set of national objectives, the federal government will negotiate with each province and territory as to how the federal child care dollars in the new federal- ▶

un secteur de compétence exclusive provinciale (comme la garde d'enfants), si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Au mois d'août, l'A.C.P.S.G.E. a présenté un mémoire au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur l'Accord constitutionnel de 1987, dans lequel elle a indiqué ses inquiétudes au sujet de l'article 7. Il n'existe aucune définition légale de l'expression « *objectifs nationaux* ». Nous ne savons donc pas très bien à quel point ils seront précis ni comment

ils seront libellés. Nous croyons que ces objectifs nationaux sur la garde des enfants doivent être très spécifiques afin de garantir un niveau comparable de services aux familles, partout au Canada. Nous avons également exprimé notre inquiétude au sujet des dispositions de retrait, ainsi que des termes « *programmes ou mesures* » et « *compatibles* », qui nous ont semblé très vagues.

Bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Jake Epp, ait déclaré publiquement, en octobre, que le programme fédéral sur la garde des ▶

MR. EPP AND PUBLIC POLICY

In an address given to the Montreal Neurological Institute on September 18, 1987, Jake Epp, Minister of National Health and Welfare, said:

The purpose of public policy is to stake out collective goals and the means by which these goals are to be achieved. Public policy helps to create the "lifestyle of a nation" because the options it creates for institutions, groups and individuals, set the boundaries for what can and typically will be done.

It is interesting to measure the above quote against Mr. Epp's "National Strategy on Child Care" released December 3rd. This new

public policy on child care **sets no clear collective goals for child care**, as it does not contain a set of national objectives.

Also, because more than half of the new child care funding is in the form of tax measures, it **provides parents with very limited options**. They can either fight among themselves for the insufficient number of child care spaces that will be created, or they can turn to the informal child care market and deal with the problems of insecure arrangements and unmonitored quality of care.

The "National Strategy on Child Care" is **not** an adequate public policy. Canada's child care crisis remains as pressing as ever.

M. EPP ET LA POLITIQUE PUBLIQUE

Dans une allocution à l'Institut neurologique de Montréal, le 18 septembre 1987, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Jake Epp, a déclaré ce qui suit :

L'objectif d'une politique publique est de faire ressortir les buts collectifs et les moyens par lesquels on pourra atteindre ces buts. La politique aide à façonner le « style de vie d'une nation » parce que les options qu'elle crée pour les institutions, les groupes et les individus, dressent les limites de ce qui pourra être fait et de ce qui, d'une manière typique, sera fait.

Il est intéressant de comparer le passage qui précède à la « Stratégie nationale sur la garde des enfants », annoncée par M. Epp le 3 décembre dernier. Cette nouvelle politique publique sur la garde des enfants **n'établit aucun but collectif**

évident en matière de services de garde à l'enfance, étant donné qu'elle ne comporte aucun ensemble d'objectifs nationaux.

En outre, comme plus de la moitié du nouveau financement des services de garde à l'enfance prend la forme de mesures fiscales, **il n'offre que très peu de choix aux parents**. Soit qu'ils se disputent entre eux le nombre insuffisant de places en services de garde qui seront créés, soit qu'ils s'en remettent à la garde au noir et qu'ils affrontent les problèmes qui s'y rattachent : des arrangements qui tombent à l'eau du jour au lendemain et un service dont la qualité n'est pas contrôlée.

La « *stratégie nationale sur la garde des enfants* » n'est **pas** une politique publique adéquate. La crise des services de garde à l'enfance demeure toujours aussi aigüe au Canada.



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

provincial program will be spent. The federal government has in effect abdicated its responsibility of ensuring that services are developed to a comparable level of quality and accessibility in all provinces and territories.

To ensure accessible, affordable, quality services across the country, two conditions must be met:

1. there must be enough public dollars available to create and maintain the services that are needed;
2. national objectives must be set to ensure that the public dollars are spent in a way that will encourage the development of accessible, affordable, quality child care options in each province and territory.

The "National Strategy on Child Care" meets neither of these conditions. A sum of \$3 billion over the next

seven years will not be nearly enough to develop needed services in 10 provinces and two territories. And no national objectives have been proposed to the provinces and territories.

The C.D.C.A.A. has drafted a set of national objectives for child care that are very specific. They contain four well-defined criteria that would lay the groundwork for the development of a comprehensive child care system for Canada.

A summary of our proposed national child care objectives is found elsewhere in this newsletter. The full text of the C.D.C.A.A. proposed national child care objectives and a copy of our brief to the Joint Committee on the 1987 Constitutional Accord are available from the national office. ■

.....

CHILD CARE AND THE FREE TRADE AGREEMENT

The Canada-U.S. Free Trade Agreement has just been made public. The C.D.C.A.A. is following very closely the public

debate on this issue because the Agreement could affect the development of child care in this country. ►

enfants serait étudié avec les provinces « dans l'esprit de l'Accord du lac Meech », la « Stratégie nationale sur la garde des enfants », annoncée le 3 décembre, ne contient aucun ensemble d'objectifs nationaux ou de normes. Et, à ce stade-ci des négociations, les provinces n'ont pas la possibilité de se retirer de la « Stratégie nationale ».

Plutôt que d'établir un ensemble d'objectifs nationaux, le gouvernement fédéral négociera avec chaque province et chaque territoire pour déterminer de quelle façon seront dépensés les fonds fédéraux destinés à la garde des enfants en vertu du nouveau programme fédéral-provincial. Le gouvernement fédéral a manifestement renoncé à ses responsabilités de garantir l'élaboration de services d'un niveau de qualité et d'accessibilité comparable dans toutes les provinces et tous les territoires.

Pour garantir des services accessibles, abordables et de qualité partout au pays, il y a deux conditions à remplir :

1. il faut disposer de suffisamment de fonds publics pour créer et maintenir les services nécessaires;
2. il faut établir un ensemble d'objectifs nationaux pour s'assurer que les fonds publics

sont dépensés de façon à favoriser l'élaboration de services de garde d'enfants accessibles, abordables et de qualité dans chaque province et chaque territoire.

La « Stratégie nationale sur la garde des enfants » ne remplit aucune de ces conditions. Une somme de 3 milliards de dollars ne suffira pas à développer les services nécessaires dans les dix provinces et les deux territoires au cours des sept prochaines années. Et on n'a pas proposé d'objectifs nationaux aux provinces et aux territoires.

L'A.C.P.S.G.E. a rédigé un ensemble d'objectifs nationaux pour la garde d'enfants qui sont très spécifiques. On y trouve quatre critères bien définis qui permettraient de préparer le terrain pour l'élaboration d'un système complet de garde d'enfants au Canada.

On trouvera ailleurs, dans le présent bulletin, un résumé des objectifs nationaux que nous proposons pour la garde d'enfants. On peut obtenir le texte complet des objectifs nationaux de l'A.C.P.S.G.E. en matière de garde d'enfants et une copie de notre mémoire au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur l'Accord constitutionnel de 1987 en communiquant avec le bureau national. ■

.....

LA GARDE D'ENFANTS ET L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'Accord de libre-échange intervenu entre le Canada et les États-Unis vient tout juste d'être rendu public. L'A.C.P.S.G.E.

suit de très près le débat public sur cette question, car cet accord pourrait influencer sur l'élaboration d'un système de garde ►

RIGHT OF NATIONAL TREATMENT

The Free Trade Agreement is an agreement to remove trade barriers between Canada and the U.S. that obstruct the flow of goods and services. Child care services have been excluded from the agreement. That means that U.S. commercial child care chains cannot claim "right of establishment" and "right of national treatment" when they come to Canada. In other words, they cannot insist on receiving as a right the grants that will be given to child care services under the "National Strategy on Child Care".

The federal-provincial program in the "National Strategy" stipulates that

cost-shared capital grants must go to non-profit services only. U.S. chains and Canadian for-profit operators will not have access to these grants. They may, however, have access to operating grants and subsidized spaces used by children from low-income families (the present CAP subsidies); under the "National Strategy", this decision is left up to the provinces. (See other articles in this newsletter for more information on the federal government's "National Strategy on Child Care".)

NON-TARIFF BARRIERS

During the negotiations on free trade, there was much talk of harmonizing programs between the two

d'enfants au pays.

DROIT DE TRAITEMENT NATIONAL

L'Accord de libre-échange vise à éliminer les barrières tarifaires qui nuisent à la libre circulation des biens et des services entre le Canada et les États-Unis. Les services de garde d'enfants ont été exclus de l'accord. Cela signifie que les chaînes de garderies commerciales ne peuvent prétendre à un

« droit d'établissement » et à un « droit de traitement national » lorsqu'elles viennent s'établir au Canada. Autrement dit, elles ne peuvent exiger de recevoir, comme si elles y avaient droit, les subventions qui seront accordées aux services de garde d'enfants en vertu de la « Stratégie nationale sur la garde des enfants ».

Le programme fédéral-provincial de la « Stratégie nationale » stipule que les ►

THE TERM "UNIVERSAL CHILD CARE" MISUNDERSTOOD

Child care advocates use the term "universal child care" to mean a comprehensive child care system. We want to see the development of a variety of licensed, quality, non-profit and publicly funded child care options that are accessible and affordable to all families who wish to use these services. **It is very clear to us that universal child care does not mean a compulsory child care system.** Parents will always decide where and how their children will be cared for.

Opponents of publicly funded child care continually misuse the term "universal child care". In the October 1987 issue of the Progressive Conservative newsletter *For the Record*, the NDP policy on child care is described as follows: "The

NDP would force all Canadian parents to enrol their children in a universal day care system." This of course is a complete misrepresentation of the NDP child care policy. In fact, in her minority report to the Special Committee on Child Care, Margaret Mitchell, New Democrat MP, recommended the funding of programs for parents who remain at home such as parent resource centres, education, drop-in and referral services and toy and book lending libraries.

As proponents for the development of a comprehensive child care system, we must remain vigilant; we cannot let our opponents misuse our terms and force us into a defensive position.

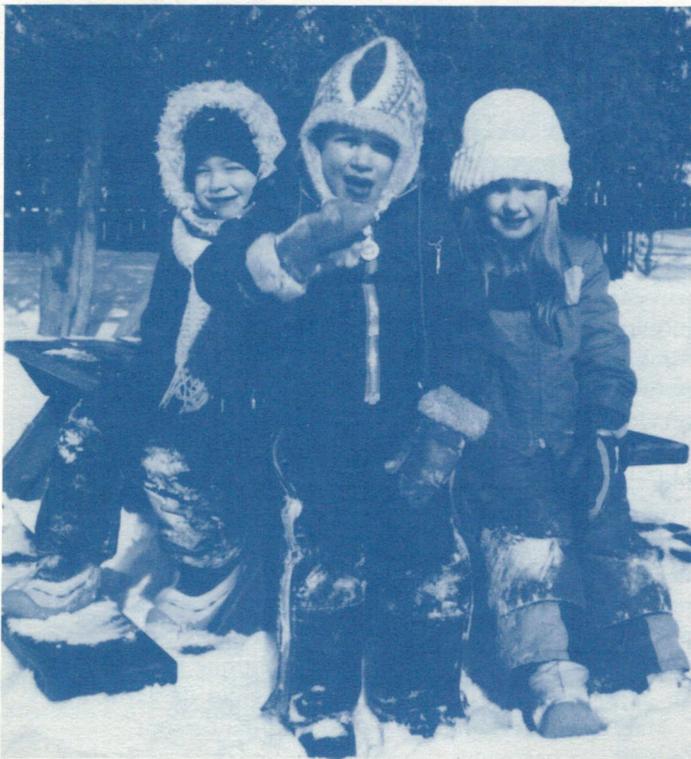
MALENTENDU AU SUJET DE L'EXPRESSION « SYSTÈME UNIVERSEL DE SERVICE DE GARDE »

Les tenants des services de garde à l'enfance emploient l'expression « système universel de service de garde » pour décrire un système complet de service de garde à l'enfance. Nous souhaitons l'élaboration d'une variété de choix de services reconnus de garde à l'enfance sans but lucratif et subventionnés par l'État, qui soient de qualité, accessibles et abordables pour toutes les familles désirant y faire appel. **Il nous semble bien évident qu'un système universel de services de garde à l'enfance n'est pas un système obligatoire.** Les parents seront toujours libres de choisir l'endroit où ils feront garder leurs enfants et les modalités de ce service.

Ceux qui s'opposent aux services de garde subventionnés par l'État persistent à fausser le sens de l'expression « système universel de service de garde à l'enfance ». Dans le numéro d'octobre 1987 d'*INFO EXPRESS*; le bulletin du parti Progressiste-conservateur,

on décrit comme suit la politique du N.P.D. sur les services de garde à l'enfance : « *Le NPD obligerait tous les parents canadiens à inscrire leurs enfants dans un système universel de garderie de jour* ». Voilà qui constitue, de toute évidence, une représentation absolument mensongère de la politique du N.P.D. sur la garde à l'enfance. De fait, dans son rapport minoritaire au Comité parlementaire spécial sur la garde d'enfants, Margaret Mitchell, députée du N.P.D., recommande le financement de programmes à l'intention de parents qui restent à la maison, comme les centres de ressources, les services d'éducation, de consultation et de recommandation, ainsi que les joujouthèques et les bibliothèques.

Comme tenants de l'élaboration d'un système complet de services garde à l'enfance, nous devons demeurer vigilants; nous ne devons pas laisser nos adversaires fausser le sens des termes que nous employons afin de nous forcer à nous défendre.



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

countries to create a level playing field. Canadian social programs are much more developed than U.S. programs. For example, our publicly-funded health care system does not have an American equivalent. U.S. companies who pay for some health insurance coverage for their employees must turn to private insurance plans and pay much more than Canadian companies for comparable coverage for their employees.

The Americans have argued that our medicare and other Canadian social programs constitute unfair subsidies to Canadian companies and that a level playing field does not exist if these programs are maintained. Under the terms of the free trade pact, the Canadian and American negotiators will have to define later on what constitutes a subsidy, as no agreement was reached on this point. This means that Canada will sign the Agreement without knowing what this definition will

be, and without knowing whether our social programs are jeopardized in any way.

Public funding of child care services could be challenged by the Americans who might choose to see this as an unfair subsidy to Canadian employers. The Americans could argue that Canadian companies whose labour contracts include provisions to help parent employees with child care costs in some form or other are unfairly advantaged by public funding received by Canadian child care services. If this were to happen, any federal portion of capital and operating grants to child care would be jeopardized.

It is unfortunate that the issue of what constitutes a subsidy to employers will not be resolved before the Agreement is signed by Canada. Child care activists must monitor closely further developments and insist that all Canadian social programs are not put on the bargaining table in any way. ■

subventions cofinancées d'immobilisations ne doivent être accordées qu'aux services sans but lucratif. Les chaînes américaines et les établissements canadiens à but lucratif n'auront pas droit à ces subventions. Ils pourront cependant avoir accès aux subventions de fonctionnement et aux places subventionnées réservées aux enfants de familles à faible revenu (les subventions actuelles du R.A.P.C.); en vertu de la « *Stratégie nationale* », cette décision appartient aux provinces. (Pour de plus amples renseignements au sujet de la « *Stratégie nationale sur la garde des enfants* » du gouvernement fédéral, voir les autres articles dans le présent bulletin.)

BARRIÈRES NON TARIFAIRES

Au cours des négociations de l'Accord de libre-échange, les intervenants ont beaucoup parlé de « système harmonisé » entre les deux pays, pour créer un terrain d'intervention nivelé. Les programmes sociaux canadiens sont beaucoup plus développés que les programmes américains. Ainsi, notre régime public de soins de santé n'a pas d'équivalent aux États-Unis. Les sociétés américaines qui paient certains soins de santé à leurs employés doivent souscrire à des régimes privés d'assurance et payer beaucoup plus que les sociétés canadiennes pour offrir une protection comparable à leurs employés.

Les Américains ont soutenu que le régime d'assurance-santé et les programmes sociaux canadiens constituent des subventions injustes aux entreprises canadiennes et

que le terrain d'intervention nivelé n'existe plus si on maintient ces programmes. Selon les termes de l'Accord de libre-échange, les négociateurs canadiens et américains devront plus tard définir ce qui constitue une subvention, et on n'a pas réussi à s'entendre sur ce point. Cela signifie que le Canada va signer l'Accord sans savoir à quoi ressemblera cette définition, et sans savoir si nos programmes sociaux en souffriront de quelque façon.

Les Américains pourraient contester les subventions publiques accordées aux services de garde d'enfants, en choisissant d'y voir des subventions injustes aux employeurs canadiens. Les Américains pourraient prétendre que les sociétés canadiennes dont les contrats de travail renferment des dispositions visant à aider, d'une façon ou d'une autre, leurs employés à payer les frais de garde d'enfants, se trouvent injustement avantagées en raison des subventions publiques reçues par les services canadiens de garde d'enfants. Dans un tel cas, la part fédérale de toute subvention d'immobilisation ou de fonctionnement de services de garde d'enfants risquerait de disparaître.

Il est malheureux que la question de définir ce qui constitue une subvention aux employeurs ne sera pas encore résolue avant la signature de l'Accord par le Canada. Les tenants de la garde à l'enfance doivent suivre de près tout nouveau développement dans cette affaire et insister pour qu'aucun programme social canadien ne soit déposé sur la table de négociation, de quelque façon que ce soit. ■

C.D.C.A.A. SCOPE

PROPOSED NATIONAL CHILD CARE OBJECTIVES

The C.D.C.A.A. and other national groups are very concerned about the shape of the federal child care strategy. The federal government has announced a \$3 billion seven-year federal-provincial/territorial cost-sharing program for the development of child care services in this country.

But the federal government has not established national objectives on child care. Each province and territory can develop a child care system with widely varying quality standards and vastly differing accessibility and affordability criteria. This means that the present inequitable situation in child care might continue to exist. Access to good child care programs for Canadian families will depend entirely on their geographic location and their financial circumstances.

This is unacceptable. Federal leadership is required to ensure that each Canadian family has equal access to a wide range of quality child care options.

The C.D.C.A.A. has proposed strong national

objectives for a new federal-provincial/territorial cost-sharing agreement on child care and a set of criteria to ascertain whether the objectives are met.

Our proposed National Objectives can be summarized as follows:

1. that the national objectives of the federal child care policy are to encourage and support the development of a publicly accountable, comprehensive range of licensed, monitored, quality, community-based, non-profit child care services across Canada for families seeking child care for their children aged 0 to 12 years and to ensure access to these services;
2. that in order to qualify for federal dollars, provincial and territorial child care services must be:
 - a) **non-profit**,
 - b) **comprehensive** (that is, they must be coordinated, planned in consultation with local communities, and must include a variety of child care services),



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

A.C.P.S.G.E. - TOUR D'HORIZON

OBJECTIFS NATIONAUX PROPOSÉS SUR LA GARDE D'ENFANTS

L'A.C.P.S.G.E. et plusieurs autres groupes pan-canadiens sont très inquiets de la direction que semble prendre la nouvelle politique fédérale sur les services de garde à l'enfance. Le gouvernement fédéral a annoncé un programme cofinancé fédéral-provincial/territorial de 3 milliards de dollars pour l'élaboration, sur une période de sept ans, de services de garde d'enfants au pays.

Mais le gouvernement fédéral n'a pas établi d'objectifs nationaux en matière de garde d'enfants. Chaque province et chaque territoire peut donc élaborer un système de garde d'enfants comportant des normes de qualité très variées et des critères très différents pour définir ce qui doit constituer un service abordable et accessible. La situation très inéquitable qui existe présentement dans le domaine de la garde à l'enfance pourrait donc perdurer. L'accès des familles canadiennes à de bons programmes de services de garde dépendra donc entièrement de l'endroit où elles habitent et de l'argent dont elles disposent.

Une telle situation est inacceptable. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership pour garantir que chaque famille canadienne aura également accès à un vaste choix de services de garde d'enfants de qualité.

L'A.C.P.S.G.E. a proposé des objectifs nationaux énergiques dans le cadre

d'une nouvelle entente fédérale-provinciale de cofinancement pour les services de garde à l'enfance, de même qu'une série de critères destinés à garantir le respect des objectifs.

Les objectifs nationaux que nous proposons peuvent être résumés comme suit :

1. que les objectifs nationaux d'une politique fédérale sur les services de garde à l'enfance sont d'encourager et de soutenir la création et le développement d'une gamme de services communautaires complets et responsables devant le public, détenant un permis, surveillés, de qualité, et sans but lucratif partout au Canada pour les familles qui ont besoin de tels services pour leurs enfants âgés de 0 à 12 ans et d'assurer l'accès à ces services;
2. que pour être admissibles aux dollars fédéraux, les services provinciaux et territoriaux doivent être :
 - a) **à but non lucratif**,
 - b) **intégraux** (c'est-à-dire, qu'ils doivent être coordonnés et planifiés en consultation avec les communautés impliquées, et qu'ils doivent inclure une variété de services de garde),
 - c) **accessibles** à toutes les familles qui choisissent de les utiliser,
 - d) **de bonne qualité** (c'est-à-dire, détenant un ►

- c) **accessible** to all families who choose to use them,
d) **of high quality** (that is, licensed and monitored).

We are asking other groups to join with us in

insisting that any new directions in child care meet these national objectives.

A complete text of our proposed National Objectives is available from the national office. ■

.....

NATIONAL CONFERENCE

Plan to attend C.D.C.A.A.'s first national conference, **CHILD CARE: MEET THE CHALLENGE**. It will be held in Ottawa, at the Skyline Hotel, April 21-24, 1988. The program has been designed to meet the need for ongoing policy development, strategies for promoting the

child care issue, skill building, information sharing about program developments across the country and networking. On the third day, C.D.C.A.A. members will vote on policy resolutions. Limited funds are available for travel subsidies. ■

.....

C.D.C.A.A. STEERING COMMITTEE ELECTIONS

The C.D.C.A.A. is governed by an elected Steering Committee of 24 representatives. A list of present Steering Committee members is found on page 2 of this newsletter. Steering Committee members are elected for a term of two years. An Official Alternate is also elected from each province and territory; she or he replaces a resigning Steering Committee member during the two-year mandate.

Elections to the C.D.C.A.A. Steering Committee will be held in March 1988. Members

from a province and territory will vote by mail for the two Steering Committee members and for the Official Alternate for their province and territory. Enclosed is a call for nominations, in which the election process is explained in detail. **Please give some thought as to who you would like to nominate to sit on the Steering Committee to represent you.** Nominations must be returned to the national office and must be postmarked no later than February 26, 1988. ■

.....

WORK ON A FAMILY POLICY

The Steering Committee and Board of Directors has been working on a family policy package for the C.D.C.A.A. A third draft is presently being prepared for study by the Board at

its February meeting. The policy should be adopted by the Steering Committee at its June 1988 meeting. ■

permis et surveillés par l'autorité provinciale compétente).

Nous demandons aux autres groupes de se joindre à nous pour insister afin que toute nouvelle politique fédérale sur les

services de garde rencontre ces objectifs nationaux.

Le texte complet de notre proposition quant aux objectifs nationaux est disponible sur demande au bureau national. ■

.....

CONFÉRENCE NATIONALE

Ne manquez pas d'assister à la première conférence nationale de l'A.C.P.S.G.E., **LA GARDE DES ENFANTS : UN DÉFI À RELEVER**, qui se tiendra à Ottawa, à l'hôtel Skyline, du 21 au 24 avril 1988. Le programme de la conférence a été conçu de façon à répondre à la constante nécessité d'élaborer des politiques, des stratégies d'action pour promouvoir les services de garde à l'enfance, l'acquisition des compétences, la dissémination, partout au

Canada, de l'information relative à l'élaboration de programmes et la formation de réseaux. Le troisième jour, les membres de l'A.C.P.S.G.E. seront appelés à voter sur les résolutions portant sur la politique de l'Association. Nous disposons de fonds limités pour subventionner les frais de voyage. ■

.....

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Le Comité national de direction et le Conseil d'administration travaillent à l'élaboration d'une politique familiale pour l'A.C.P.S.G.E. On prépare présentement une troisième

ébauche que le Conseil étudiera à sa réunion du mois de février. Le Comité national de direction devrait adopter la politique à sa réunion du mois de juin 1988. ■

.....

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION DE L'A.C.P.S.G.E.

L'A.C.P.S.G.E. est dirigée par un Comité national de direction formé de 24 représentants élus. La liste des membres actuels du Comité national de direction se trouve à la page 2 du présent bulletin. Les membres du Comité national de direction sont élus pour un mandat de

deux ans. Un suppléant officiel ou une suppléante officielle est également élu(e) pour chaque province et chaque territoire : cette personne remplacera le membre du Comité national de direction qui donnera sa démission avant la fin de son mandat de deux ans. ►



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

OUR APOLOGIES TO SANDY MAWSON

In our last newsletter (June 1987, the last edition to appear under the name *The Day Care Advocate*), a typo inadvertently slipped by us in a letter we published from Sandy Mawson. Ms. Mawson called herself an "educarer". It appeared in print as "educater (sic)". We apologize for this mistake.

The term "educarer" is gaining popularity in Western Canada, as a title which suggests both the educative and the nurturing aspects of child care. Our typo completely destroys the richness of this new term, and we regret any embarrassment caused by our error. ■

.....

PLEASE NOTE

THE NATIONAL OFFICE IS COMPUTERIZING!

We have recently finished transferring our membership information to computer. Our mailing labels are now produced by the computer (with a little human help). Would you please read the label on the envelope to make sure we have correct information about your name and address? The top line of the information shows the date your membership expires, your membership number, and your language

of preference.

OUR NEWSLETTER IS TAKING ON A NEW LOOK!

We are in the process of revamping the newsletter. You'll have noticed its new name and masthead. They symbolize our hope and our dedication to a better future for Canadian children. Please make this **your** newsletter by contributing articles, photographs, thoughts and program ideas. We'd like to hear from you. ■

L'élection des membres du Comité national de direction de l'A.C.P.S.G.E. aura lieu au mois de mars 1988. Les membres d'une province et d'un territoire voteront par courrier pour les deux membres du Comité national de direction et pour le suppléant officiel ou la suppléante officielle de leur province et de leur territoire. On trouvera, ci-inclus, une formule de mise en candidature,

laquelle explique en détail le processus électoral. **Veillez choisir avec soin la personne que vous nommerez pour vous représenter au sein du Comité national de direction.** Les mises en candidature doivent être retournées au bureau national et être mises à la poste, au plus tard, le 26 février 1988. ■

.....

NOS EXCUSES À SANDY MAWSON

Dans la version anglaise de notre dernier bulletin (juin 1987, le dernier paru sous le titre « *La voix des services de garde* », une malencontreuse erreur typographique s'est glissée dans la lettre de Sandy Mawson que nous y avons publiée. M^{me} Mawson s'y décrivait comme une « educarer », terme qui fut rendu comme suit dans le bulletin : « *educater (sic)* ».

Nous nous excusons de cette coquille.

Le terme « *educarer* » devient de plus en plus populaire dans l'Ouest canadien, car il souligne les aspects « soins » et « éducation » de la garde à l'enfance. Cette coquille enlève tout son sens à ce néologisme et nous sommes désolés si cette erreur a pu causer le moindre embarras. ■

.....

VOTRE ATTENTION S'IL-VOUS-PLAÎT

LE BUREAU NATIONAL S'INFORMATISE!

Nous venons tout juste de terminer le transfert sur ordinateur des renseignements portant sur nos membres. Les étiquettes d'adresse sont maintenant produites par ordinateur (avec un peu d'aide humaine). Nous vous prions de bien vouloir lire l'étiquette apposée sur l'enveloppe dans laquelle venait votre copie de « *Vision* » pour vérifier si nous y avons inscrit correctement vos nom et adresse. La première ligne indique la date d'expiration de votre carte de membre, votre numéro de membre

et la langue que vous avez choisie.

NOTRE BULLETIN FAIT PEAU NEUVE!

Nous renouvelons actuellement la présentation du bulletin. Vous aurez remarqué son nouveau nom et son nouvel en-tête. Ils symbolisent l'espoir que nous avons d'offrir un avenir meilleur aux enfants canadiens et notre engagement à cet égard. Faites-en « **vo**tre » bulletin en nous faisant parvenir vos articles, vos photos, vos réflexions et vos idées de programmes. Nous sommes à votre disposition. ■

RESOURCES

FROM THE CHILDCARE RESOURCE AND RESEARCH UNIT



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

CHILDCARE INFORMATION SHEETS 1987

A series of information sheets on child care in each province and territory (except Ontario) have recently been published by the Childcare Resource and Research Unit of the University of Toronto. They contain up-to-date information on the types of regulated child care, average fees, number of spaces, levels of subsidy, type of sponsorship, standards and regulations, enforcement practices, total federal and provincial or territorial expenditures on child care (1984-1985) as well as other useful information relevant to each province and territory.

These information sheets can easily be reproduced. They are available from:

The Childcare Resource and Research Unit
Centre for Urban and Community Studies
University of Toronto
455 Spadina Ave.
Room 415
Toronto, Ontario,
M5S 2G8
(416) 978-6895

ANNOTATED BIBLIOGRAPHY ON CHILDCARE IN CANADA

The Childcare Resource and Research Unit has also recently published *Childcare in Canada: Selected Childcare Topics, An Annotated Bibliography 1987*, written and edited by Tricia Willis and Martha Friendly. Copies of this bibliography can be obtained at the above address.

"GOOD CHILDCARE, HEALTHY CHILDCARE"

A 10-minute audio-visual presentation entitled *Good Childcare, Healthy Childcare* is now available. Prepared in cooperation with the Childcare Resource and Research Unit, it explains how to prevent infectious diseases in child care programs.

This audio-visual can be borrowed from Ontario Ministry of Community and Social Services area offices or from the Childcare Resource and Research Unit. It can be purchased for \$35 from

Brown-Dore Productions
66 Portland St
Toronto, Ontario,
M5V 2M8
(416) 366-0903

RESSOURCES

DE L'UNITÉ DE LA RECHERCHE ET DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

FEUILLETS D'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

L'unité de la recherche et des ressources en matière de services de garde à l'enfance du Centre des études urbaines et communautaires de l'Université de Toronto a récemment publié une série de feuillets d'information sur les services de garde à l'enfance dans chaque province (sauf l'Ontario) et chaque territoire. Ces feuillets renferment des renseignements à jour sur les genres de services réglementés de garde à l'enfance, les coûts moyens, le nombre de places, le niveau des subventions, le genre de commandite, les normes et les règlements, l'application des lois, le total des dépenses fédérales et provinciales ou territoriales en matière de services de garde à l'enfance (1984-1985), ainsi que d'autres renseignements utiles sur chaque province et chaque territoire.

Ces feuillets sont facilement reproduits. On peut les obtenir en écrivant à l'adresse suivante :

Unité de la recherche et des ressources en matière de Services de garde à l'enfance
Centre des études urbaines et communautaires
Université de Toronto
455, avenue Spadina
Pièce 415
Toronto (Ontario)
M5S 2G8
(416) 978-6895

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE SUR LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE AU CANADA

L'unité de la recherche et des ressources en matière de services de garde à l'enfance a aussi publié récemment l'ouvrage écrit et édité par Tricia Willis et Martha Friendly, intitulé : « *Childcare in Canada: Selected Childcare Topics, An Annotated Bibliography 1987* ». On peut obtenir copie de cette bibliographie en écrivant à l'adresse mentionnée plus haut.

« GOOD CHILDCARE, HEALTHY CHILDCARE »

On peut maintenant obtenir un document audio-visuel de dix minutes intitulé : « *Good Childcare, Healthy Childcare* » préparé en collaboration avec l'Unité de la recherche et des ressources en matière de services de garde à l'enfance, qui explique comment prévenir les maladies infectieuses dans les services de garde à l'enfance.

On peut emprunter ce document audio-visuel aux bureaux régionaux du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario ou à l'unité de la recherche et des ressources en matière de services de garde à l'enfance. On peut également l'acheter pour la somme de 35 \$, en s'adressant à :

Brown-Dore Productions
66, rue Portland
Toronto (Ontario)
M5V 2M8
(416) 366-0903



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

CHILD CARE CONFERENCE IN SASKATCHEWAN

The founding conference of the Saskatchewan Child Care Association will be held in Saskatoon on January 29-31, 1988. We

would like to extend our best wishes to the Association and to conference delegates. ■

.....

CHILD CARE VIDEOS

Two new Canadian videos deal with the question of child care. *The Price of Profit* (28 minutes) is structured around the debate between the non-profit and commercial forces. This video uses footage from all across Canada, paying special attention to Alberta, the province with the greatest number of profit-making child care centers.

A second video, *The Childcare Mosaic* (25 minutes), serves as a comprehensive introduction to the major issues

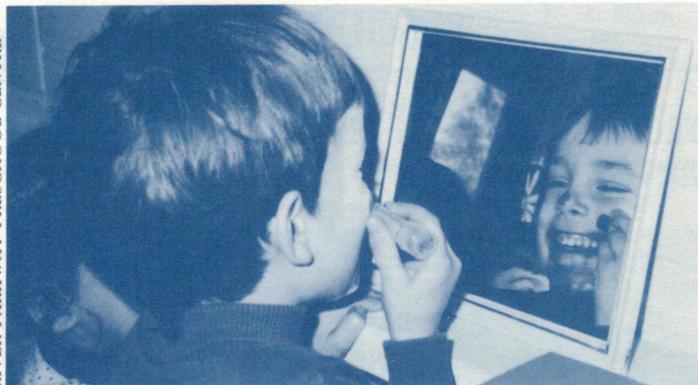
surrounding child care: affordability, accessibility and quality. It draws on a series of anecdotes and personal interviews with working parents from a variety of backgrounds and regions.

Both videos are available for rent (\$25) or purchase (\$100), including shipping costs, at the following address:

Ontario Coalition for Better Daycare
555 Bloor St. West
Toronto, Ontario,
M5S 1Y6
(416) 532-4031 ■

To make sure you get your copy of VISION, please let us know of any change of address.

Mail a standard Canada Post change of address card or letter to the C.D.C.A.A. office.



RIVER PARKWAY PRESCHOOL CENTRE

CONFÉRENCE SUR LA GARDE À L'ENFANCE EN SASKATCHEWAN

La conférence de fondation de la Saskatchewan Child Care Association se tiendra à Saskatoon du 29 au 31 janvier 1988. Nous

désirons offrir nos meilleurs vœux à l'Association et aux délégués qui assisteront à la conférence. ■

.....

BANDES VIDÉO SUR LA GARDE D'ENFANTS

Deux nouvelles bandes vidéo canadiennes traitent de la question des services de garde à l'enfance. « *The Price of Profit* » (28 minutes) se penche sur le débat opposant les tenants des services commerciaux à ceux des services sans but lucratif. Cette bande vidéo contient des images tournées partout au Canada, et porte une attention particulière à l'Alberta, la province où l'on retrouve le plus grand nombre de services de garde à l'enfance à but lucratif.

La seconde bande vidéo; « *The Childcare Mosaic* » (25 minutes) peut servir d'introduction aux principales questions entourant les services de

garde à l'enfance : coûts abordables; accessibilité et qualité. Il présente une série d'anecdotes et d'entrevues personnelles avec des parents qui travaillent, provenant de diverses régions et possédant des antécédents variés.

On peut louer (25 \$) ou acheter (100 \$) ces bandes vidéo (frais d'expédition compris) en écrivant à l'adresse suivante :

Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde à l'enfance
555, rue Bloor ouest
Toronto (Ontario)
M5S 1Y6
(416) 532-4031 ■

Pour vous assurer de bien recevoir votre copie de VISION, veuillez nous communiquer tout changement d'adresse en

faisant parvenir une lettre ou une carte standard de changement d'adresse de Postes Canada au bureau de l'A.C.P.S.G.E.